

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 JUILLET

Chronique générale.

Lorsqu'on reproche à nos gouvernants
d'avoir égorgé froidement le crédit de la
France, d'avoir gaspillé son argent, et de
l'avoir mise à deux doigts de la hideuse ban-
queroute, les feuilles républicaines, qui ont
l'éloquence des chiffres, ripostent sans sour-
cilier que le budget actuel est de 3 milliards
et demi à cause de la guerre de 1870-71, des
régimes antérieurs, et patati et patata!

C'est leur cliché! C'est leur rengaine!
On a déjà répondu à ces allégations fan-
tastiques.

Le Soleil vient de son côté de se charger
de faire aux frères et amis, qui falsifient
ainsi les écritures, les chiffres et les budgets,
la réponse qu'ils méritent.

Qu'on en juge:
« La guerre de 1870-71, dit le Soleil, nous
a coûté cinq milliards payés à l'Allemagne,
deux milliards dépensés au cours des hosti-
lités, trois milliards consacrés à la recons-
titution du matériel de guerre: en tout dix
milliards.

Par suite de l'obligation de payer les
intérêts de ces dix milliards, les charges du
pays ont été augmentées de cinq cent mil-
lions par an.

L'Assemblée nationale a dû créer cinq
cents millions d'impôts nouveaux et porter
le budget ordinaire à deux milliards cinq
cents millions. Voilà la part de la guerre.

Mais depuis que les républicains sont au
pouvoir, le budget ordinaire a encore été
augmenté de cinq cents millions et dépasse
aujourd'hui trois milliards.

Voilà la part de la République.

Donc, par suite de la guerre de 1870-71,
les charges annuelles des contribuables se
sont accrues de cinq cents millions. Et, de-
puis, elles se sont accrues encore de cinq
cents autres millions, par suite des prodiga-
lités des administrations républicaines.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME
DU
MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

XI

COUP MANQUÉ

(Suite)

Pendant qu'on allait prévenir la vieille Rose,
M^{me} d'Elvoy retourna à la petite porte du parc et
entraîna dans la calèche à la place de maître Antoine
qui monta près de Lupin sur le siège. A ce moment,
le laque commença à se voiler derrière un gros
nuage orange qui venait du Sud. Le vent secouait
déjà les arbres du parc et faisait entendre ses lugu-
bres gémissements à travers les sapins.

— Nous allons avoir un orage, murmura le bri-
gadier, en s'asseyant près de M^{me} d'Elvoy et en
demandant ordre à Lupin de presser les chevaux.

Une demi-heure après, M^{me} d'Elvoy, le brigadier
et maître Antoine entraient au parquet de Saumur
où le procureur impérial leur avait donné rendez-
vous, laissant leurs prisonniers à la garde des
agents qui les attendaient.

La conversation fut rapide. Sitôt qu'il fut au

Moralité:
La République nous coûte donc aussi cher
que la guerre de 1870-1871.

Tout cela est clair et l'impide comme eau
de roche. Si, par le plus grand des hasards,
il se trouvait seulement un comptable dans
chaque circonscription, nos gouvernants
passeraient peut-être un désagréable quart
d'heure électoral.

Allez dire maintenant aux populations que
nos finances sont prospères, et votre gou-
vernement un gouvernement réparateur!!!

290 MILLIONS EN 40 MINUTES.

Tout compte fait, ce n'est pas en ving-
t-cinq, mais en quarante minutes que la ma-
jorité a adopté six budgets.

Table with 2 columns: Category and Amount.
Affaires étrangères 44.236.900 fr.
Intérieur 74.889.386
Justice 38.307.800
Postes et télégraphes 139.636.308
Légion d'Honneur 16.934.105
Imprimerie nationale 9.144.000
Total... 290.148.499 fr.

La Chambre a donc voté, en quarante
minutes, 290,148,499 francs de dépenses;
soit en moyenne, par minute, 7 millions
252,960 francs.

C'est raide.

TOUJOURS LA POLITIQUE FERRYSTE!

Les privations, les souffrances, les fiè-
vres et enfin une grave épidémie typhoïque
décimèrent les dix mille hommes campés au
Pas-des-Lanciers, sur un sol aride, nu, ex-
posé le jour aux ardeurs du soleil, la nuit à
une humidité redoutable, sans eau ni om-
brage, voisin de marais malsains.

La gravité du fléau prend des proportions
telles qu'on a dû évacuer les malades sur
les hôpitaux encombrés de Marseille, Tar-
rascon, Avignon. Le ministre Brisson n'a
pas l'air de s'émouvoir des plaintes qui s'é-
lèvent de toutes parts. Attendra-t-on que ces
dix mille soldats soient épuisés totalement
par les souffrances et les maladies pour or-

donner l'évacuation de ce camp? Comme
ces hommes seront frais et dispos après de
telles épreuves, pour affronter les fatigues
de la traversée et celles des aventures qui les
attendent sous le climat meurtrier du Ton-
kin?

L'impéritie et l'imprévoyance du minis-
tère Ferry ont été pieusement recueillies par
les continuateurs de leur inepte politique
coloniale. E. R.

M. Goblet a fait rétablir par la commis-
sion du budget le crédit de 400,000 fr.
refusé par cette commission pour le clergé
d'Algérie et de Tunisie.

Le ministre du commerce a donné des
ordres aux autorités de la frontière espa-
gnole, à l'effet de soumettre à une visite
médicale tous les voyageurs rentrant en
France.

On lit dans le Français:

« M. Ranc, qui n'a probablement pas une
suffisante confiance dans les moyens qu'il
emploie pour faire nommer les candidats
républicains, se préoccupe déjà, paraît-il,
de trouver des moyens pour exclure les
conservateurs qui seraient élus. Il annonce
dès aujourd'hui l'intention, s'il y a encore
une majorité républicaine dans la nouvelle
Chambre, de s'en servir pour faire des in-
validations en masse dans les rangs de la
minorité. On invaliderait notamment tous ceux
qui auraient fait une profession de foi « in-
constitutionnelle », et, sous prétexte que la
République a été déclarée irrévocable, on dé-
clarerait inconstitutionnelle toute profession
de foi monarchique.

« Le procédé serait sans doute odieux et
absurde, indéfendable en droit, en logique,
en équité, mais on vient de voir par l'annu-
lation des élections du Finistère que, dans
cet ordre d'idées, les républicains sont ca-
pables de tout. Seulement, des intentions
annoncées par M. Ranc, on peut rapprocher
la campagne faite en ce moment par les

amis de ce même M. Ranc pour reprocher
aux conservateurs de ne pas assez déployer
leur drapeau monarchique. Ce rapproche-
ment ne met-il pas sur la trace de quelque
piège dont nous n'avons pas besoin de si-
gnaler l'honnêteté? »

UN ARTICLE INUTILE.

Sous ce titre, on lit dans l'Intransigeant:

« Si vous avez lu le traité de paix avec la
Chine, vous aurez certainement remarqué
l'article 7. Il est extraordinaire.

« Il est entendu entre les négociateurs
que lorsque la Chine aura décidé de cons-
tituer des voies ferrées, elle s'adressera à
l'industrie française. Cet article 7 le conste-
tate. Mais il déclare d'un autre côté que
« cette clause ne peut être considérée com-
me un privilège exclusif en faveur de la
France. »

« Nous voilà bien avancés. Nous aurons
toutes les commandes chinoises, le Fils du
Ciel s'y engage, à moins qu'il ne lui plaise
de donner les commandes à d'autres pays. »

Pour une fois l'Intransigeant a raison.

Si c'est pour faire de tels contrats que la
diplomatie républicaine a été inventée, on
se passerait, réellement, sans regret, de ses
services.

Les conservateurs viennent de remporter
un nouveau succès électoral.

Voici le résultat de l'élection d'un conseil-
ler général pour le canton de Guer (Mor-
bihan):

Table with 2 columns: Candidate and Votes.
MM. de Lestourbeillon, conserv., 4.227
Ladieu, républicain, 516
de Peslouan, républicain, 164

Les conservateurs de Sèvres s'organisent
pour lutter aux prochaines élections contre
les députés opportunistes.

Samedi soir, M. Louet, ancien trésorier
général, est venu de Versailles pour faire
sur la situation financière de la France une

courant des événements, M. Glason, avec une
intelligence parfaite de la situation, donna ordre
aux agents de conduire à la prison M. Jules et
Baptiste, puis il prit à part l'ex-notaire.

— Maître Antoine, lui dit-il, il faut, à tout prix,
si vous voulez atténuer les responsabilités qui
pèsent sur vous, que vous nous prétiez votre
concours jusqu'à la fin. Vous comprenez sans
peine que si le fameux Westy n'est pas arrêté et si
la jeune fille n'est pas retrouvée, vous vous retrou-
verez seul et sans défense, en face de la justice qui
demandera nécessairement compte du crime que
vous avez dévoilé et peut-être même de l'insuccès
de nos recherches.

— Je le comprends parfaitement, répondit
maître Antoine que sa situation effrayait de plus en
plus. Que demandez-vous de moi, monsieur le
procureur?

— Vous allez vous rendre immédiatement sur le
quai avec le brigadier. Là, à minuit, vous trou-
verez certainement le comte d'Iron et ses complices
qui trouveront l'occasion belle, dans cette obscurité
et au milieu de l'orage qui commence, de dévaliser
la villa du Chenal. Vous vous joindrez à eux, vous
les accompagnerez, vous les déciderez à marcher
s'ils hésitent, et vous les livrerez aux agents et aux
gendarmes quand ils seront tous entrés chez
M. Dudlot. Tout est arrangé, d'ailleurs; M. le
commissaire de police, ses agents et les gen-

darmes sont prévenus et ont dû prendre leurs dis-
positions.

L'ex-notaire hésita un instant. La frayeur du
comte était si grande depuis l'aventure de la veille,
qu'il redoutait par dessus tout de se trouver de
nouveau en face de lui.

Le procureur, voyant son trouble insister.

— Croyez-moi, dit-il, faites ce que je vous
demande, et vous n'aurez plus rien à craindre. On
vous tiendra compte de votre attitude. Autrement,
votre situation serait grave, et je serais obligé,
après les déclarations de l'aubergiste au brigadier,
de vous faire arrêter à l'instant.

Ces dernières paroles achevèrent de décider
maître Antoine.

— J'irai, fit-il, mais à condition que le brigadier
m'accompagnera jusqu'aux quais, et ne nous
perdra pas de vue.

— Soyez tranquille, reprit en riant le procureur,
avec « le père Griffard » vous n'avez rien à crain-
dre.

— Partons vite alors, dit le brigadier; l'heure
presse et il ne faut pas manquer l'heure du rendez-
vous.

— Ne vous inquiétez pas du dénouement, reprit
le procureur impérial; tous les ordres sont donnés,
et les bandits trouveront à qui parler. Mais je
tiens beaucoup à ce qu'ils soient pris vivants.
Vous y veillerez, brigadier, si c'est possible.

— Je vous le promets, monsieur le procureur.

M^{me} d'Elvoy s'avança à son tour vers le magis-
trat:

— Me permettez-vous, dit-elle, de rester près
de vous jusqu'à la fin de cette dernière expédi-
tion? J'ai hâte d'en apprendre l'issue pour la faire
connaître à M^{me} de la Roche-Yon.

— Je vous comprends sans peine, madame, et
je vous accorde volontiers la permission que vous
me demandez. Lorsque l'heure sera venue, nous
irons ensemble sur les quais. Mais il importe que
tout se fasse sans bruit pour ne pas éveiller l'at-
tention du comte d'Iron et de ses amis. Le brig-
adier et maître Antoine partiront seuls, et iront
attendre, en se dissimulant avec soin, l'heure fixée
par le comte.

M^{me} d'Elvoy remercia le procureur, et, quelques
instants après, le brigadier et maître Antoine sor-
taient mystérieusement du Palais de Justice.

Pendant ce temps, M^{me} de la Roche-Yon prenait
place avec Rose dans la voiture de son amie. La
vieille servante, mise au courant de ce qui se pas-
sait, pria Dieu de tout son cœur et domina la
frayeur qu'elle avait de l'orage par l'espoir de
retrouver sa chère maîtresse et de la rendre à sa
mère.

— La pauvre enfant, murmurait-elle en se
penchant à l'oreille de la marquise, sera-t-elle
heureuse de vous voir et de tomber dans vos bras!

conférence qui a été applaudie par un nombreux auditoire.

La révélation de dix-sept milliards d'engagements du Trésor, qui ne figurent ni dans les états de la Dette publique ni dans le budget, a produit une réelle impression.

On parle de la rentrée en France de l'amiral Lespès, dont la santé est éprouvée par un long séjour dans l'Extrême-Orient. Il serait remplacé par le contre-amiral Rieuvier, à moins que la présence d'un vice-amiral ne soit reconnue nécessaire pendant quelque temps encore; dans ce cas-là on parle de M. le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars, actuellement préfet maritime à Cherbourg, bien connu par son caractère conciliant et ses qualités administratives.

L'Osservatore romano, dans son numéro d'hier, a fait la déclaration suivante :

« A la suite de la publication de la lettre du Pape au cardinal Guibert, une partie de la presse libérale a cru voir un symptôme de rapprochement de la Papauté vers l'ordre actuel des choses en Italie. Cette supposition est on ne peut plus fautive.

» La susdite lettre revendique d'un bout à l'autre, fermement et clairement, la pleine et entière autorité du Pape et tous les droits en découlant. Cette lettre n'a pas d'autre sens. C'est une absurdité manifeste que d'en tirer un sens favorable à l'ordre des choses qui a été établi par spoliation et qui constitue par là même un grave attentat à l'autorité suprême du Saint-Père.

» Les journaux de la presse libérale n'ont qu'à relire la longue série des actes du Pape; ceux-là même qui sont tout récents affirment ses droits temporels et sa ferme volonté de les maintenir intacts. »

Un journal de Londres, la Saint-James Gazette, appelle l'attention sur le fait significatif suivant :

L'ambassadeur de France et M^{me} Waddington ont refusé de paraître au dernier bal de la cour dans le costume de deuil officiel prescrit par la reine à l'occasion de la mort du prince Frédéric-Charles, les ordres formels du gouvernement français s'opposant à ce qu'ils prennent le deuil d'un ennemi de la France.

En Allemagne, remarque le Gaulois, l'Empereur a deux sentinelles à la porte de son palais; les princes du sang n'entrent qu'une.

A Paris, M. le Président de la République en a neuf pendant le jour et seize durant la nuit.

A tout seigneur, tout honneur !

LE DOSSIER DE FERRY.

Le Cri du Peuple publie la dépêche suivante adressée par l'amiral Courbet au ministre de la marine :

Elle est capable d'en mourir d'émotion et de bonheur !

— C'est moi plutôt, ma bonne Rose, qui tremble à la pensée de revoir ma Françoise... si c'est elle toutefois... car, malgré toutes les assurances de ce pauvre M. Jacobs et en dépit de tant d'étranges circonstances, je doute encore, je l'avoue, au fond du cœur...

— Ayez confiance, madame, disait Rose, et priions Dieu.

Vers onze heures, au moment où les premiers coups de tonnerre se faisaient entendre dans le lointain, Georges donna le signal du départ, et les chevaux bondissant sous le fouet du cocher ou l'éperon du jeune homme, s'élançèrent au galop vers Fontevault.

XII

LA MORT D'UN BANDIT

Minuit sonnait à l'horloge de Saint-Pierre. Le vent d'orage emportait au loin les échos de la cloche. Les roulements et les fracas du tonnerre retentissaient sur les deux rives du fleuve. Les éclairs se succédaient presque sans interruption, et comme dans un tableau magique, faisaient paraître et disparaître la petite ville, le château, les moulins et l'abbaye de Notre-Dame des Ardilliers.

Le spectacle était grandiose et effrayant. Les orages qui viennent du sud et se heurtent à la

« Quel que soit celui qui recevra cette dépêche, qu'il sache bien que nos marins ne veulent plus mourir sans secours religieux.

» Au nom de la flotte, je vous adjure de nous envoyer des aumôniers. »

L'amiral, on le voit, ne négligeait aucun de ses devoirs et se préoccupait des besoins religieux, comme des besoins matériels des hommes placés sous ses ordres.

On comprend, après avoir lu une telle dépêche, que les républicains lui aient marchandé les funérailles nationales.

Les Tablettes des Deux-Charentes publient de leur côté, sur la situation sanitaire au Tonkin, des renseignements qui confirment ceux qu'a fait connaître l'amiral Courbet. Depuis un mois surtout, le nombre des malades aurait augmenté dans une très-grande proportion, et M. le général de Courcy aurait fait connaître cette situation au ministre de la guerre.

Des lettres de Pescadores montrent aussi sous un jour lamentable la situation sanitaire de nos troupes.

Parlant, dès le 3 mai, de la santé de l'amiral Courbet, un des correspondants des Tablettes des Deux-Charentes écrit :

« L'amiral lui-même est très-fatigué; il commence maintenant son troisième été dans ces pays; il ne s'est pas ménagé. Le médecin en chef voulait, ces jours-ci, le faire rentrer d'urgence; il s'y est opposé d'une façon formelle, disant que lorsque tant de braves gens meurent d'épuisement, il considérait comme un devoir de rester au milieu d'eux.

» Vous ne sauriez vous figurer, dit une lettre, dans quel état se trouvent les malheureux qui viennent s'échouer dans les ambulances : de pauvres petits vieux, décharnés, cassés, ayant à peine la force de raconter leurs maux. Leurs effets ne tiennent plus, et quand ils meurent, il est recommandé de brûler ces guenilles. Nous avons, en effet, le choléra; c'est un héritage de Kelung!... Il paraît que les bataillons d'infanterie de marine vont être renouvelés; 4.300 hommes, dit-on, sont en route pour remplir les vides causés là-bas par la maladie et les balles, qui les fauchaient à 50 mètres! Nous avons ici des prisonniers chinois; il font des corvées, mais on les suspecte à bon droit, et un soldat en a deux à garder. »

LES INTÉRÊTS RÉPUBLICAINS.

Le conseil municipal de Paris, dans une de ses dernières séances, a repoussé à la presque unanimité des votants une proposition des citoyens Chabert et Vaillant tendant à restituer les objets de literie, meubles et outils déposés au Mont-de-Piété.

Ce vote inspire au Cri du Peuple les réflexions suivantes dont il est impossible de ne pas constater l'extrême logique :

« Les dégagements du Mont-de-Piété, si souvent pratiqués par les régimes monarchiques, et limités aux « reconnaissances en-

Loire ont toujours plus d'intensité que les autres. C'est une remarque locale que l'expérience a confirmée depuis longtemps. On dirait qu'une lutte s'élève entre les courants aériens et les courants déterminés par le fleuve.

Ce soir-là, l'ouragan était plus terrible que jamais. Le vent emportait partout les feuilles des arbres et arrachait leurs branches. Ses sifflements lugubres se mêlaient au bruit du tonnerre. Les eaux du fleuve, soulevées et agitées en tous sens, formaient de grosses vagues qui venaient battre les arches des ponts, les quais et les rives avec un fracas assourdissant.

La nuit était devenue très-épaisse, et la lumière des reverbères, agitée aussi par le vent, n'éclairait qu'un très-petit espace. De gros nuages passaient, chargés de grêle et de pluie, n'attendant que la chute du vent pour se décharger sur la ville.

Tout à coup, au milieu de ce bouleversement de la nature, lorsque la cloche eut sonné le dernier coup de minuit, un homme se détacha de l'angle d'une maison et s'avança, en luttant péniblement contre le vent, jusqu'au premier reverbère du grand pont. Arrivé là, il saisit du bras gauche le reverbère, assujettit son manteau sur ses épaules, son chapeau mou sur sa tête, et jeta lentement les yeux tout autour de lui.

Il faut croire qu'il n'aperçut pas ce qu'il cher-

core aux mains de leurs propriétaires légitimes », ont été repoussés par une majorité d'autonomistes comme « établissant un précédent dangereux ».

» On a trouvé dans les caisses de la Ville 6,000 fr. pour les obsèques du poète favori des Beni-Bouffe-Toujours; 42,000 fr. pour son monument et je ne sais combien encore pour une médaille commémorative—renouvelée de Sainte-Hélène—à l'usage des bataillons scolaires. On n'a pas trouvé 48,400 francs pour restituer à ceux dont ils sont l'unique gagne-pain les 3,400 « outils divers » portés au clou. »

Les conseillers municipaux ont trouvé qu'ils se faisaient une réclame électorale d'une classe beaucoup plus distinguée en ne regardant pas à l'argent pour enterrer Victor Hugo, qu'en faisant rendre à quelques pauvres diables, dont ils se soucient très-peu et qui n'ont aucune influence électorale, des outils et des meubles.

Les républicains de 1885 sont des jouisseurs ne faisant rien sans que cela rapporte. Le Cri du Peuple a pu constater le cri du cœur parti de la bouche de M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur. Ce républicain détestait autrefois la police et protestait contre les fonds secrets.

Mardi, la commission du budget voulant lui rogner quelques francs sur ce chapitre, il a énergiquement protesté. Un député ayant prié de déclarer qu'il n'emploierait pas les fonds secrets à subventionner les journaux : — Jamais de la vie, s'est écrié le ministre, je ne prendrai un tel engagement, les fonds secrets c'est le nerf, la vie, l'essence de la presse républicaine et l'origine de nos succès électoraux. Ce serait exiger d'un père le sacrifice de ses enfants, je ne le ferai jamais.

Les républicains de la commission se sont regardés, ils ont versé une larme, puis, se précipitant dans les bras du ministre, ils lui ont promis tous les fonds secrets qu'il désirerait à la condition, bien entendu, qu'ils en auront le profit.

Pour les républicains, il faut que cela rapporte; aussi votent-ils les fonds secrets et refusent-ils de restituer des outils à de pauvres diables dont ils se soucient comme d'une guigne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 juillet.

Enfin! l'opinion publique a fait justice de ces fausses nouvelles que les baissiers rééditent à chaque liquidation et que les acheteurs ont la naïveté d'accepter sans contrôle.

Les rentes françaises reprennent avec une animation qui promet : le 3 0/0 est à 81.20; l'amortissable à 82.80, coupon de 0.75 détaché; le 4 1/2 à 110.25.

L'action du Crédit Foncier de France est ferme à 1.350. Dans sa séance du 1^{er} juillet le conseil d'administration a autorisé pour 3.905.000 fr. de prêts nouveaux, savoir : 4.750.000 fr. de prêts hypothécaires et 1.175.000 fr. en prêts communaux.

Les obligations du Crédit Foncier peuvent être achetées de la manière la plus facile et la plus économique sans recourir à l'intermédiaire rogneux et abusif des agences de vente à crédit, car le Crédit Foncier lui-même accorde cinq années pour faire les versements et pendant ces cinq années, on a le titre en mains et on participe à six tirages annuels.

chait, car il fit un geste d'impatience et revint sur le quai.

A la lueur des éclairs, on apercevait sa grande silhouette qui se détachait nettement dans la nuit. Cet homme portait deux pistolets à la ceinture.

Quand il eut fait une dizaine de pas sur le quai et la petite place, voyant que personne ne venait et que la solitude était profonde, le mystérieux personnage s'arrêta, et porta à ses lèvres une breloque qui tenait à la chaîne de sa montre.

Un coup de sifflet retentit, tellement aigu, tellement vibrant, qu'il domina le bruit du tonnerre, du fleuve et du vent.

Puis l'homme retourna lentement se placer auprès du reverbère et attendit encore quelques minutes.

Tout à coup, il se baissa, tendit la tête en avant et poussa un soupir de satisfaction.

— Enfin, murmura-t-il, ils viennent! Ce n'est pas trop tôt!

A la lueur d'un éclair, en effet, il avait aperçu un homme, d'une taille élevée, qui sortait d'une ruelle et s'avançait vers lui.

Quand il ne fut plus qu'à quelques pas, il s'avança et lui tendit la main.

— C'est vous, Gaspard ?

— Oui, monsieur le comte.

— Et Niveleau ?

— Il ne doit pas être loin.

La Société Générale est sans changement. L'obligation Est-Algérien est demandée au-dessus de 350.

Le Rio-Tinto est ferme.

La Banque d'Escompte qui a des intérêts communs avec la rente italienne et les Méridionaux ne profite pas des événements qui se présentent d'une manière si favorable pour ces deux valeurs.

La rente italienne 5 0/0 inscrit sans opposition le cours de 97.50, et ce titre ne tardera pas à atteindre le pair vu les dispositions à la hausse qui sont présentes.

Les Méridionaux italiens sont très-recherchés. La souscription aux obligations Montebello-Tiaret donne le résultat suivant : 1/5 d'obligations seront groupés par vente ou achat, aux conditions des établissements où l'on a souscrit, c'est-à-dire que celui qui recevra un cinquième devra en vendre ou en acheter quatre.

Les actions de chemins de fer sans grand changement. On cote : Nord, 1,637.50; Est, 1,000.00; Ouest, 853.

Chronique militaire.

M. le général Davoust, gouverneur militaire de Lyon et commandant la 44^e division d'armée, vient de prendre une mesure qui mérite d'être imitée : ayant remarqué que plusieurs fois que, dans les prises d'armes, la troupe arrivait trop tôt sur le terrain de l'exercice, et par suite qu'elle était soumise à un surcroît de fatigue absolument inutile, il vient de décider qu'à l'avenir la troupe ne devra être rendue au lieu désigné pour l'exercice, que cinq minutes avant l'heure fixée.

Il a chargé les chefs de corps de déléguer des officiers pour faire mesurer très-exactement la distance qui sépare les casernes de divers terrains d'exercice et de calculer le temps moyen qu'il faut pour s'y rendre.

Une promotion dans l'arme de l'infanterie doit être signée aujourd'hui; elle comprendra deux chefs de bataillon, dix capitaines, vingt-neuf lieutenants et vingt sous-lieutenants qui, tous, font partie des corps du Tonkin.

L'instruction sur le service de l'infanterie en campagne a été définitivement approuvée par le ministre de la guerre; elle sera prochainement distribuée aux corps de troupe et appliquée aux manœuvres du mois de septembre.

Le 44^e d'infanterie, stationné en Corse, devait être relevé en octobre prochain par le 44^e. Ce régiment ayant été transféré au Tonkin, le ministre a décidé que le 44^e sera remplacé par le 113^e, qui a ses quatre bataillons disponibles. Il est sage de ne laisser que pendant deux ans les mêmes régiments en Corse.

Sauf les relèvements périodiques, le ministre de la guerre a décidé, par raison d'économie, qu'il n'y aurait cette année aucun changement de garnison après les grandes manœuvres.

Cette décision ne concerne pas, bien entendu, les troupes qui, ayant accompli leur séjour dans une garnison, doivent y

— Le temps est excellent...

— Pour notre affaire, oui; mais j'ai peur que le bateau...

— Vous avez toujours peur. Soyez sans crainte, je me charge de tout.

Les deux hommes se serrèrent l'un contre l'autre en s'appuyant sur le reverbère.

Une minute après, Gaspard étendit la main vers l'ouest :

— Voici quelqu'un, fit-il.

— Silence! dit le comte.

Un homme, couvert d'un épais manteau, venait en effet vers le pont, en rasant les murs.

— C'est un timide, murmura Gaspard.

— C'est Niveleau, fit le comte.

C'était Niveleau, en effet, qui, fidèle au rendez-vous, mais terrifié par l'orage, tremblait de tous ses membres.

Lorsqu'un éclair lui permit d'apercevoir deux complices, il se sentit plus rassuré et s'avança vers le pont.

— Bonsoir, messieurs, dit-il. Il fait un temps effroyable.

— Effroyable pour les volés, dit le comte, mais délicieux pour les voleurs.

— Vous êtes cynique, monsieur le comte, murmura Niveleau, qui n'était pas ces sortes de personnes.

(A suivre.)

remplacées par d'autres. Ces mouvements s'effectueront comme à l'ordinaire.

Le ministre de la guerre a signé le 26 juin une circulaire réglant les détails relatifs à l'application du décret du 7 mars, portant suppression de la masse individuelle à dater du 1^{er} juillet.

Le ministre de la guerre a reçu les rapports des commandants de corps d'armée et des généraux commandant les divisions de cavalerie indépendantes sur les mesures prises par son prédécesseur pour le classement des officiers.

On sait que le général Lewal avait réuni les corps d'armée par groupes de deux ou trois. Il paraît que la plupart des commandants de corps d'armée se prononcent contre cette innovation, qui sera très-prochainement rapportée par décret.

Une anomalie va se présenter, dit le *Harce*, pour les hommes de la classe de 1880. Tandis que ceux qui, au nombre de 29,000 environ, ont été libérés au mois de février dernier, sont partis après avoir touché le montant de leur masse et en emportant tous leurs effets de petit équipement, leurs 70,000 camarades vont, en août ou septembre, rentrer six mois plus tard sans petit équipement et les 50 fr. de masse constituant le petit pécule du soldat revenant dans ses foyers.

Cette anomalie vient de la précipitation qui a empêché de prendre des mesures de justice et de prévoyance, sans lesquelles une réforme ne saurait produire que des ruines.

Le décret du 7 mars, qui abolit la masse individuelle pour ramener l'administration du soldat de soixante ans en arrière, n'a été rendu, en effet, sans que, le 1^{er} janvier précédent, personne au ministère de la guerre eût la chose faisable.

LE CAMP DU PAS-DES-LANCIERS.

La situation sanitaire s'est améliorée au camp du Pas-des-Lanciers; on n'y a compté que trente malades durant les journées de mardi et de mercredi. L'état d'aucun d'eux n'inspire d'inquiétudes. Ils ont été dirigés sur l'hôpital militaire de Marseille. Au total on compte jusqu'à ce jour 140 malades. Le ministre de la guerre étudie, d'ailleurs, les moyens d'installer la division de réserve du Tonkin au camp de Sathonay, près de Lyon; les troupes de Sathonay s'installeraient alors au camp de la Valbonne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les examens pour le brevet élémentaire commenceront, à la préfecture d'Angers, lundi 6 juillet.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour le chapitre 4^{er} du budget des cultes, excepté M. Bury, qui a voté contre.

UNIFICATION DES RETRAITES.

La commission d'unification des retraites des anciens sous-officiers et soldats a entendu il y a quelques jours le ministre des finances, qui s'est montré favorable en principe à l'adoption du projet. Mais il n'a pu rien dire sur son application, car il n'a pas encore les éléments nécessaires pour dresser un tableau des dépenses qu'il entraînerait. La commission a néanmoins adopté par 9 voix contre 4 le principe de sa proposition, et a chargé son président de demander au ministre une nouvelle entrevue avec les documents nécessaires.

Comme on le voit, rien n'est définitif, puisque le ministre des finances n'a pas encore les éléments nécessaires pour dresser le tableau des dépenses que l'application du projet va provoquer.

Toujours des promesses !!

Avant les élections, on ne cesse d'en faire, et lorsqu'on est élu, on les oublie !

Les anciens militaires agissent sagement en pratiquant « la politique des gages » à l'égard de nos ministres; car par le temps qui court, il est bon de ne compter que sur soi-même.

C'est le meilleur moyen de ne pas être dupé !

ANGERS.

Fête du Veloce-Club. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la fête vélocipédique aura lieu au Mail, dimanche prochain, 5 juillet, à deux heures.

Ces courses promettent d'être fort intéressantes: MM. de Civry et Médinger, les deux célèbres vélocipédistes de Paris, sont engagés dans plusieurs courses.

De plus, à la dernière heure, il a été décidé que deux courses (tricycles et bicycles) seraient spécialement réservées aux dames, dont quatre sont déjà inscrites.

Voici la liste des engagements reçus jusqu'à ce jour: 12 coureurs d'Angers, 4 de Saumur, 1 de Tours, 1 de Poitiers, 2 de Bordeaux et 3 du Veloce-Club vendéen.

VACANCES SCOLAIRES EN INDRE-ET-LOIRE.

M. le préfet d'Indre-et-Loire a pris l'arrêté suivant:

« Les vacances des écoles primaires publiques du département, en 1885, sont fixées d'une manière uniforme du mardi 14 juillet inclusivement au mardi 1^{er} septembre exclusivement.

» Toutefois, sur la demande de l'instituteur qui devra préalablement s'être concerté à ce sujet avec l'institutrice, et sur l'avis conforme du maire de la commune, la rentrée scolaire pourra avoir lieu le lundi 24 août, et un congé de huit jours pourra être accordé aux écoles par M. l'inspecteur d'Académie à l'époque des vendanges. »

Règlement sur les sonneries des cloches.

M^{rs} l'archevêque de Tours et M. le préfet d'Indre-et-Loire ont arrêté de concert ce qui suit:

TITRE I^{er}

Sonneries religieuses.

Art. 1^{er}. — Le curé ou desservant ou, en son absence, le vicaire de la paroisse, aura seul le droit de faire sonner les cloches de l'église pour les offices, prières publiques et autres exercices religieux approuvés par l'évêque diocésain, tels que:

- 1^o L'Angelus, qui sera sonné tous les jours, le matin, à midi et le soir;
- 2^o La messe paroissiale des dimanches et fêtes, les vêpres, les saluts, les sermons (la messe et les vêpres pourront être annoncées une heure avant et à deux ou trois reprises, suivant l'usage des lieux);
- 3^o Les messes hautes et basses qui seront célébrées dans le cours de la semaine;
- 4^o Les processions d'usages, les catéchismes et instructions religieuses;
- 5^o Les premières communions, les mariages, les baptêmes, l'administration des malades, les enterrements et services funèbres, en se conformant aux tarifs et usages du diocèse.

En temps d'épidémie le maire pourra, avec l'autorisation du préfet, faire suspendre la sonnerie pour les cérémonies funèbres.

Art. 2. — Le curé desservant ou vicaire fera en outre sonner les cloches pour annoncer l'arrivée, le départ et le passage de l'archevêque ou de son délégué, en cours de visite pastorale.

Art. 3. — Le curé desservant ou vicaire ne pourra, pour quelque raison que ce soit, faire sonner les cloches avant 5 heures du matin et après 9 heures du soir, depuis Pâques jusqu'au 31 octobre; ni avant 6 heures du matin et après 8 heures du soir, depuis le 1^{er} novembre jusqu'à Pâques, excepté toutefois la nuit de Noël.

TITRE II

Sonneries civiles

Art. 4. — Dans chaque commune, le maire ou son délégué aura le droit de faire sonner les cloches de l'église:

- 1^o Pour annoncer le passage officiel du Président de la République;
- 2^o La veille et le jour des fêtes nationales et des fêtes locales;
- 3^o Lorsqu'il sera nécessaire de réunir les habitants pour prévenir ou arrêter quelque accident de nature à exiger leur concours, comme dans le cas d'incendie, d'inondation, d'invasion de l'ennemi, d'émeute et dans tout autre cas de nécessité publique.

Art. 5. — Les sonneries ordonnées par le maire ou son délégué devront être exécutées par le sonneur attiré de l'église qui recevra, de ce chef, une indemnité fixée par le Conseil municipal.

En cas de refus du sonneur, le maire pourra nommer un sonneur spécial pour exécuter les sonneries civiles. Ce sonneur civil pourra être révoqué par le maire et sera exclusivement soumis à ses ordres.

A cet effet, le maire remettra au sonneur la clef du clocher ou celle même de l'église si l'entrée du clocher n'est pas indépendante de celle de l'église.

Il ne pourra être fait usage de cette clef que dans ce but ou pour remonter l'horloge publique lorsque la commune en entretient une dans l'édifice religieux, ou encore pour faire constater par un architecte expert l'état des réparations à opérer dans cet édifice, dans le cas prévu par l'article 97 § 3 de la loi du 5 avril 1884.

TITRE III.

Dispositions générales.

Art. 6. — La durée de chaque sonnerie, soit religieuse, soit civile, ne pourra excéder dix minutes pour les cérémonies ordinaires et trente minutes pour les cérémonies solennelles.

Art. 7. — La sonnerie des cloches en volée est interdite pendant les orages.

Art. 8. — Dans le cas où, en raison de l'état de solidité du clocher, le mouvement des cloches présenterait un danger réel, le maire pourra, sur l'avis conforme d'un architecte, et après en avoir référé au préfet, interdire provisoirement les sonneries.

Art. 9. — Les cloches ne pourront être sonnées pour aucune autre cause que celles ci-dessus prévues, sans qu'il en ait été référé par le maire au préfet, par l'intermédiaire du sous-préfet, et par le curé à l'archevêque, et sans qu'il soit intervenu une décision des deux autorités supérieures qui se concerteront à cet effet.

En cas de désaccord entre l'archevêque et le préfet, la question sera soumise à la décision de M. le ministre des cultes.

Art. 10. — Toute disposition contraire au présent règlement est et demeure abrogée.

Fait à Tours, le 28 juin 1885.

Le Préfet,
DAUNASSANS.

L'Archevêque,
+ GUILLAUME, Arch. de Tours.

On écrit de Nogent-le-Bernard (Sarthe):

« Pendant un orage qui a éclaté lundi soir, le nommé Moulin, tambour-afficheur, a été tué par la foudre.

» Il a eu le crâne perforé par un trou se prolongeant jusque sous le menton.

» Le corps a été dépouillé de ses vêtements, que l'on a retrouvé dispersés sur les arbres voisins. »

LE MONUMENT DE CHANZY.

On lit dans le *XIX^e Siècle*:

« M. Croisy, l'auteur du superbe monument de l'armée de la Loire, termine en ce moment une statue du général Chanzy. Le général désigne de sa main droite l'horizon; de sa main gauche il serre son épée. La pose est à la fois naturelle et héroïque. Sur le socle seront gravées les paroles célèbres de Chanzy:

« Que les généraux français qui veulent avoir le bâton de maréchal de France aillent le chercher de l'autre côté du Rhin. »

» Le général Chanzy est très-ressemblant et très-vivant. C'est la sixième ou septième fois d'ailleurs que M. Croisy reproduit les traits de son illustre compatriote.

» La statue, qui est presque achevée, est destinée à la petite ville de Nouart (Ardenes), pays natal de Chanzy. »

Et le *XIX^e Siècle* ajoute:

« Nous devons regretter qu'elle n'aille pas au Mans, car elle eût remplacé avec avantage la statue sans grand caractère de M. Craok, qui doit dominer le monument de l'Armée de la Loire, et qui sera, nous en avons peur, écrasée par les groupes si dramatiques et si bien composés du soubassement de M. Croisy. »

LETTRE DE L'AMIRAL VÉRON.

Voici la lettre que l'amiral Véron, sénateur, a adressée aux électeurs sénatoriaux du département d'Ille-et-Vilaine:

« Roz-Landrieux, le 28 juin 1885.

« Messieurs les électeurs sénatoriaux, » Le résultat du scrutin de dimanche est la manifestation éclatante du réveil des idées

conservatrices dans notre département de l'Ille-et-Vilaine.

» Je viens aujourd'hui de tout cœur vous remercier de vous être aussi résolument unis autour de mon nom dans cette expression énergique de vos volontés. C'est pour moi un grand honneur que d'être au Sénat l'interprète des sentiments de mes compatriotes et le défenseur de leurs intérêts.

» Vous avez condamné la conduite de ces hommes qui ont mal usé du pouvoir et qui, parlant toujours de liberté, n'ont pratiqué que l'arbitraire et ont établi sur la France le régime le plus despotique.

» Dans quelque temps vous allez être appelés à de nouvelles élections législatives. La tâche sera lourde pour vos mandataires, qui auront la mission de réparer les fautes commises, de soutenir les saines doctrines qui font les peuples grands et forts, de rétablir l'ordre dans les finances, de relever l'agriculture et l'industrie. Aussi, les des ambitieux et des égoïstes, choisissez-vous pour remplir cette tâche des hommes animés avant tout d'un ardent et sincère amour de leur pays.

» J'ai bien regretté, messieurs, que le temps m'ait manqué pour me rendre parmi vous; mais les vacances du Parlement me permettront bientôt de visiter nos divers arrondissements et d'aller m'entretenir plus particulièrement avec vous de vos intérêts et de vos besoins.

» Au revoir donc, messieurs. — En attendant, restons unis par le cœur et travaillons à vaincre encore dans la lutte prochaine, de l'issue de laquelle dépendent les destinées de la France.

» A. VÉRON.

» Vice-amiral, maire de Roz-Landrieux. »

Le *Brillant Oriental* est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou; il n'a pas d'odeur, brille très vite et n'encrasse jamais; il se vend, à l'ÉPICE-RIE CENTRALE, 1 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

Faits divers.

LE DOYEN DE L'EUROPE.

L'homme le plus âgé de l'Europe est un Français habitant Saratoff, en Russie.

Il se nomme André Savin et a vu le jour à Alais, le 2 mars 1760, issu du mariage de Paul Savin et de Félize Felgeirolles. Il fut baptisé par le pasteur Cavalier et eut pour parrain Antoine Lafont, et pour marraine Catherine Savin.

Savin s'était engagé sous Louis XVI, à l'âge de 26 ans. Il a été lieutenant sous Napoléon I^{er}, fut fait prisonnier en 1815 et interné à Saratoff, où il se maria en 1830.

Il y a un an environ qu'il adressait, le jour de Pâques, au gouvernement de Saratoff, une lettre que nous avons eu sous les yeux. Elle est écrite d'une main solide, et l'écriture en est magnifique.

Bien que ce centenaire ait subi des ans quelques irréparables outrages, par exemple la perte des dents et de l'ouïe, il est doué d'une excellente vue.

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la MAGNIFIQUE GRAVURE SUR ACIER AU BURIN, intitulée:

LA VIERGE AUX BALANCES

CHEF-D'ŒUVRE du grand peintre Léonard DE VINCI, dont le tableau est exposé au musée du Louvre.

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 10,000 fr. de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochable.

Les épreuves se vendent 20 fr. dans le commerce. Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco, en colis postal: 3 fr. 25.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE POMEAU, EUGÈNE, FILS.
Les créanciers de la faillite du sieur Pomeau, Eugène, fils, fabricant d'engrais à Doué, sont invités à se rendre le mercredi 8 juillet 1885, à 9 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur le maintien ou le remplacement du syndic.
(381) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Le dimanche 5 juillet 1885, à une heure après midi,
A Villeberrier, à la Grand'Rue, au domicile de M. et M^{me} Desessarts.

Il sera vendu :

Vaisselle, verrerie, chaudières, marmittes, pots à lait, cuvier à lessive, poêle et toyaux, une baratte ; Bois de lits, couettes, buffets, tables, huche, chaises, bassets avec vaisselier, coffres ; Cuve à pressoir, bascule, deux rouleaux et leur monture, diverses sortes de charrues, nombreux instruments aratoires, une charrette et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (382) CH. MILLION.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER DE SUITE
JOLIE PROPRIÉTÉ
De produit et d'agrément,
NOMMÉE

Les Lilas

Sise au Pont-Fouchard,

Comprenant : maison bourgeoise, nouvellement construite et confortablement distribuée, servitudes, jardin planté d'arbres et de vignes en plein rapport ; contenance totale 55 ares, enclos de murs.

S'adresser, sur les lieux, à M^{me} veuve LEROX, propriétaire, et à Saumur, à M^e BRAC, notaire. (342)

L'ÉTUDE de M^e VINCENT, huissier à Saumur, est transférée rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13.

A LOUER

PRÉSENTEMENT
APPARTEMENT AU 2^e ÉTAGE
Composé de trois pièces, dont deux à feu, avec eau de Loire et lieu d'aisance au même étage.
S'adresser, place Saint-Pierre, n° 9. (583)

A LOUER

PRÉSENTEMENT
Rue de la Petite-Bilange,
APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.
S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (354)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE
Rue Basse-Saint-Pierre.
S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON
Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,
Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.
S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

Moteur à Gaz
Système BENIER frères.
Force deux chevaux vapeur.
S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

A VENDRE

Un PONNEY, avec ses harnais et une petite CHARRETTE ANGLAISE.
S'adresser à M. HOULARD, rue des Basses-Perrières, n° 7. (384)

A CÉDER

Immédiatement,
POUR CAUSE DE DÉCÈS,
TRÈS-JOLI MAGASIN
De Bonneterie,
Situé dans un des beaux quartiers d'Angers.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de santé,
UN BON CAFÉ
Situé au centre de la ville de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour changement de domicile
UN MAGASIN
Liquor, gros et détail, comptoir.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,
UN FONDS DE COMMERCE
De Liquoriste-Distillateur
Parfaitement achalandé, situé dans une ville de l'Ouest.
Il sera accordé les plus grandes facilités.
S'adresser à M^e GUIBERT, ancien notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

M^{me} veuve CHAUSSARD, ancienne coupeuse des Magasins du Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n° 14, maison BODAIRE.
Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant des premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.
Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.

M^{me} CHAUSSARD demande des ouvrières.

M. PERRY

Organiste
Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.
S'adresser chez M^{me} GUILLEMET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, capital 40 millions, réserves 37 millions.
ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUERRIER, 17, boulevard des Pommiers, Angers. (574)

ON DEMANDE un homme, non marié, sachant conduire un cheval et pouvant travailler au jardin.
S'adresser chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrais.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.
L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. S'adresser, à l'hôtel de Londres.

UN HOMME jeune, dans la force de l'Age, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

POUR affaires d'intérêt, on désire connaître la situation actuelle de M. Jules LAMONTE, militaire, rémunération. Adresser les renseignements aux initiales A. K., poste restante, Nancy.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT : Plusieurs médecins ont essayé l'Injection Peyrard sur 373 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 23 de 2 à 3 ans; le résultat inouï a donné 214 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 100 Européens a donné 184 guérisons.
Chez l'Inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, pharmacie GABRIEL.

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS

Second et dernier Tirage
100.000 Vendredi 30 Juillet prochain
246 autres lots de 50.000, 25.000, 10.000, 5.000, 1.000, 500, 100

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France
DERNIERS BILLETTS : UN FRANC
Adresser sans retard espèces, chèques ou mandats-poste à M. Ernest DÉTAR, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 30 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLOY, GABREAU-RATOUX, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (286)

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUOISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JUILLET 1885.

| Valeurs au comptant | Clôture préc ^{de} | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Clôture préc ^{de} | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Clôture préc ^{de} | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Clôture préc ^{de} | Dernier cours. |
|------------------------------|----------------------------|----------------|-----------------------------|----------------------------|----------------|----------------------------------|----------------------------|----------------|-------------------------|----------------------------|----------------|
| 3 % | 81 | 81 05 | Est | 186 25 | 750 | Obligations. | | | Gaz parisien | 519 50 | 519 50 |
| 3 % amortissable | 83 20 | 82 20 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1248 75 | 1248 75 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 515 | 517 50 | Est | 375 50 | 376 50 |
| 3 % (nouveau) | | | Midi | 1190 | 1180 | — 1865, 4 % | 523 | 524 | Midi | 380 | 381 |
| 4 1/2 % | 105 65 | 105 50 | Nord | 1660 | 1650 | — 1869, 3 % | 410 | 411 | Nord | 380 | 382 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 109 95 | 109 95 | Orléans | 1341 25 | 1341 25 | — 1871, 3 % | 400 | 400 | Orléans | 379 50 | 379 |
| Obligations du Trésor | 515 | 515 | Ouest | 853 75 | 853 75 | — 1875, 4 % | 513 | 513 50 | Ouest | 379 | 377 |
| Banque de France | 5650 | 5656 | Compagnie parisienne du Gaz | 1507 50 | 1505 | — 1876, 4 % | 512 50 | 514 | Paris-Lyon-Méditerranée | 379 | 377 |
| Société Générale | 468 25 | 467 50 | Canal de Suez | 2145 | 2140 | Bons de liquid. Ville de Paris | 525 | 525 | Paris-Bourbonnais | 378 1/2 | 377 |
| Comptoir d'escompte | 995 | 995 | C. gén. Transatlantique | 498 75 | 490 | Obligations communales 1879 | 448 50 | 451 | Canal de Suez | 570 40 | 575 |
| Crédit Lyonnais | 535 | 537 50 | | | | Obligat. foncières 1879 3 % | 448 | 449 | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1350 | 1345 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 368 50 | 368 | | | |
| Crédit mobilier | | 230 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans | | | | | LIGNE DE L'ÉTAT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---------|-------|------|---------|---------------------------|------|-------|-------|-------|---------------------------|-------|--------|-------|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|--------------------|-------|-------|------|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | | | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | SAUMUR - BOURGUEIL | | | | | BOURGUEIL - SAUMUR | | | | |
| Heures | Minutes | Matin | Soir | Express | Mixte | Omn. | Omn. | Mixte | Mixte | Omn. | Mixte | Direct | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | | |
| 3 | 5 | — | — | — | 6 05 | 7 24 | 9 | 1 15 | 3 45 | 7 50 | 6 49 | 9 45 | 1 52 | 5 04 | 8 30 | 11 10 | 3 26 | 8 21 | 12 49 | 4 44 | 8 17 | 12 09 | 5 10 | |
| 6 | — | — | — | — | 6 15 | 7 32 | 9 08 | 1 24 | 4 03 | 8 | 7 04 | 10 10 | 2 08 | 5 20 | 8 46 | — | 3 36 | 8 31 | 12 59 | 5 10 | 8 55 | 12 30 | 5 10 | |
| 9 | — | — | — | — | 6 25 | 7 42 | 9 18 | 1 32 | 4 10 | 8 08 | 7 13 | 10 20 | 2 16 | 5 28 | 8 54 | — | 3 46 | 8 41 | 13 10 | 5 20 | 9 05 | 12 40 | 5 20 | |
| 12 | — | — | — | — | 6 35 | 7 52 | 9 28 | 1 40 | 4 18 | 8 16 | 7 23 | 10 30 | 2 24 | 5 36 | 9 02 | — | 3 56 | 8 49 | 13 20 | 5 30 | 9 15 | 12 50 | 5 30 | |
| 15 | — | — | — | — | 6 45 | 8 02 | 9 38 | 1 48 | 4 26 | 8 24 | 7 33 | 10 40 | 2 32 | 5 44 | 9 10 | — | 4 06 | 8 57 | 13 30 | 5 40 | 9 25 | 13 00 | 5 40 | |
| 18 | — | — | — | — | 6 55 | 8 12 | 9 48 | 1 56 | 4 34 | 8 32 | 7 43 | 10 50 | 2 40 | 5 52 | 9 20 | — | 4 16 | 9 07 | 13 40 | 5 50 | 9 35 | 13 10 | 5 50 | |
| 21 | — | — | — | — | 7 05 | 8 22 | 9 58 | 2 04 | 4 42 | 8 40 | 7 53 | 11 00 | 2 48 | 6 00 | 9 30 | — | 4 26 | 9 17 | 13 50 | 6 00 | 9 45 | 13 20 | 6 00 | |
| 24 | — | — | — | — | 7 15 | 8 32 | 10 08 | 2 12 | 4 50 | 8 48 | 8 03 | 11 10 | 2 56 | 6 08 | 9 40 | — | 4 36 | 9 27 | 14 00 | 6 10 | 9 55 | 13 30 | 6 10 | |
| 27 | — | — | — | — | 7 25 | 8 42 | 10 18 | 2 20 | 4 58 | 8 56 | 8 13 | 11 20 | 3 04 | 6 16 | 9 50 | — | 4 46 | 9 37 | 14 10 | 6 20 | 10 05 | 13 40 | 6 20 | |
| 30 | — | — | — | — | 7 35 | 8 52 | 10 28 | 2 28 | 5 06 | 9 04 | 8 23 | 11 30 | 3 12 | 6 24 | 10 00 | — | 4 56 | 9 47 | 14 20 | 6 30 | 10 15 | 13 50 | 6 30 | |
| 33 | — | — | — | — | 7 45 | 9 02 | 10 38 | 2 36 | 5 14 | 9 12 | 8 33 | 11 40 | 3 20 | 6 32 | 10 10 | — | 5 06 | 9 57 | 14 30 | 6 40 | 10 25 | 14 00 | 6 40 | |
| 36 | — | — | — | — | 7 55 | 9 12 | 10 48 | 2 44 | 5 22 | 9 20 | 8 43 | 11 50 | 3 28 | 6 40 | 10 20 | — | 5 16 | 10 07 | 14 40 | 6 50 | 10 35 | 14 10 | 6 50 | |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.